

Programme International ICOM Getty 2019 Appel à candidature

A destination des jeunes membres actifs de l'ICOM des pays émergents, afin de soutenir leur participation à la 25^{ème} Conférence générale triennale de l'ICOM, du 1^{er} au 7 septembre 2019, à Kyoto, au Japon.

Le Conseil international des musées (ICOM) et le Comité d'Organisation de Kyoto 2019 remercient The Getty Foundation pour son soutien qui favorise la participation des membres des pays émergents à la 25^{ème} Conférence générale triennale de l'ICOM, qui aura lieu du 1^{er} au 7 septembre 2019, à Kyoto, au Japon.

Le Programme international ICOM Getty permettra à environ 25 jeunes membres actifs de l'ICOM vivant dans des pays émergents de bénéficier de cet événement international enrichissant, qui se tiendra sous le thème de « Les musées, plateformes culturelles: L'avenir de la tradition ». Ils auront ainsi l'opportunité de nouer des contacts, ainsi que de développer leurs savoirs et leurs compétences, qu'ils pourront par la suite partager avec leurs collègues dans leurs pays d'origine.

Grâce à ce Programme, les candidats ayant été sélectionnés bénéficieront d'un vol aller-retour en classe économique (dans la limite d'un montant raisonnable), d'un hébergement dans un hôtel 2 étoiles ou équivalent, ainsi que d'un montant forfaitaire visant à couvrir les frais de visas et autres dépenses.

Pour plus d'informations sur la Conférence générale, nous vous invitons à consulter le site officiel : <http://icom-kyoto-2019.org/>

Critères d'éligibilité

Les candidat(e)s doivent :

1. être des membres actifs de l'ICOM ET des jeunes professionnels de musée (moins de 35 ans)
OU
être des membres actifs des bureaux des comités de l'ICOM;
2. faire preuve d'une bonne compréhension des bénéfices qu'ils pourront tirer de leur participation aux réunions de leur Comité national et/ou international ;
3. avoir payé leurs cotisations en 2016, 2017 et 2018². Les nouveaux membres de l'ICOM

qui ont adhéré à l'organisation en 2018 peuvent également se porter candidats s'ils ont réglé leur cotisation pour 2018 et 2019².

4. appartenir aux catégories 4 et 3 (telles que définies par la grille tarifaire disponible à l'adresse: https://icom.museum/wp-content/uploads/2018/08/2018_ICOM_Country_Categories_EN.pdf)
5. maîtriser l'anglais à l'écrit et à l'oral.

Les candidat(e)s ayant bénéficié d'autres programmes internationaux subventionnés par ICOM et/ou The Getty Foundation dans les années précédentes ne seront pas prioritaires².

Chaque boursier devra soumettre un compte-rendu au Secrétariat de l'ICOM **avant le 30 septembre 2019** comprenant un descriptif de son expérience et de son/sa contribution aux activités de l'ICOM³.

Toutes les candidatures devront être accompagnées des documents suivants :

- **Le formulaire en ligne**, dûment complété, disponible au :

https://icom.formstack.com/forms/icom_getty_international_programme_2019_francais

- Une lettre de recommandation du directeur de l'institution du/de la candidat/e¹
- Un Curriculum Vitae mis à jour.
- Une lettre de motivation.

Date limite de candidature

31 OCTOBRE 2018 à minuit (UTC+1)

Contact

Si vous rencontrez des difficultés lors du téléchargement des documents ou que vous avez des questions supplémentaires, merci de contacter : grants@icom.museum

Les décisions seront communiquées à partir du 1^{er} janvier 2019.

Merci de ne pas solliciter d'informations sur votre candidature avant cette date.

Note importante

Veuillez noter que le Programme international ICOM Getty 2019 est indépendant des autres programmes habituels de l'ICOM, qui seront publiés séparément en octobre 2018.

Les ressources pour ce programme sont limitées.

Les candidats sont priés de se conformer aux critères d'éligibilité définis dans ce document.

Les demandes incomplètes ou reçues après la date limite ne seront pas prises en considération.

(1) Dans le cas où le Président d'un Comité souhaite postuler, une lettre de recommandation d'un membre de son Bureau ou d'un Comité international ou d'une Alliance régionale doit être jointe au dossier. Tout autre membre du Bureau doit joindre une lettre de recommandation signée par le/la président/e de son Comité.

(2) Sera vérifié.

(3) Le format des comptes-rendus et/ou questionnaires sera communiqué ultérieurement.